

Questions orales

M. Stevens: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ainsi que le président du Conseil privé et le ministre des Finances, ont créé ou tenté de créer l'impression hier qu'il s'agissait seulement d'une autre quelconque transaction commerciale. Et pourtant, nous apprenons que le 10 octobre le gouvernement avait déjà déposé un supplément budgétaire de 809 millions de dollars sans doute dans cette perspective.

● (1417)

Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources: ce dernier aimerait-il revenir sur la réponse qu'il a donnée hier selon laquelle le Canada n'est pas en cause sur le strict plan du gouvernement fédéral, en se souvenant des dispositions de l'article 14(1) de la loi instituant Petro-Canada, loi selon laquelle les sociétés de l'État ne peuvent exercer ce pouvoir qu'en tant qu'agents de Sa Majesté?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, j'ai besoin de votre concours à propos de cette question parce que le député a déposé un préavis indiquant qu'il avait l'intention de soulever la question du privilège au sujet, je crois, de cette affaire. Je suis prêt à en traiter immédiatement et à citer les passages pertinents de la loi sur la Société Petro-Canada; mais j'aimerais solliciter votre conseil avant de répondre en détail à la question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne pourrai aborder la question de privilège que beaucoup plus tard dans le cours de la séance.

LA VALEUR DES ACTIONS DE PACIFIC PETROLEUMS

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Ma question s'adresse également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce matin, les actions de Pacific Petroleum s'échangeaient à nouveau. Celles-ci valaient \$55 et vers 11 heures, environ 280,000 actions avaient changé de main.

Puisque les actions de Pacific Petroleum valent actuellement \$10 de moins que le prix payé par Petro-Canada, puisque Petro-Canada n'a pas consulté la direction de Pacific Petroleum avant d'effectuer cet achat et puisque rien ne permet d'assurer que les responsables resteront bien là pour garantir les investissements, ma question est la suivante: Petro-Canada et, par voie de conséquence, le Canada en sa qualité de responsable de Petro-Canada ont-ils reçu certaines garanties de la part de Phillips Petroleum au sujet de l'argent des contribuables investi dans cette affaire? Que va-t-il se passer si l'affaire coule à pic, au cas où, comme semble l'indiquer le marché, les actions seraient surcotées ou au cas où la direction de la Pacific les dévaloriserait volontairement...

Des voix: Règlement!

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): On en parle dans le communiqué qui a été publié vendredi dernier par Petro-Canada et par Phillips Petroleum. On y dit clairement que Petro-Canada vise à obtenir toutes les actions de la société Pacific Petroleum qui

sont encore en circulation et qu'elle est obligée de demander l'appui de la direction et du conseil d'administration de cette société. Les entretiens ont été entamés et je pense que le conseil d'administration de Pacific Petroleum tiendra une réunion vers la fin de la semaine pour en discuter.

M. Andre: Le 26 septembre, Petro-Canada a déclaré officiellement qu'elle ne comptait pas essayer d'acquérir la société Pacific Petroleum et un certain nombre d'investisseurs ont pris des décisions en conséquence. Le député ne trouve-t-il pas qu'il a des obligations à l'égard des actionnaires qui ont pris certaines décisions en se fondant sur la déclaration de Petro-Canada, qui est une société de la Couronne.

Sait-il que les anciens actionnaires de la société Pacific Petroleum qui ont vendu leurs actions en se fondant sur la déclaration catégorique faite par Petro-Canada peuvent entamer des poursuites collectives contre cette dernière et contre le gouvernement canadien?

M. Gillespie: Les actions de la Pacific Petroleum ont fait l'objet de nombreuses spéculations sur le marché. Une des maisons de courtage a dit dans une lettre circulaire datée du 21 octobre qu'il y avait de grandes chances que la société Pacific Petroleum soit achetée ne fût-ce que parce qu'elle croyait savoir que les actions pouvaient être acquises pour environ \$65 pièce.

M. Andre: Au début de septembre, alors qu'il faisait une tournée à travers le Canada pour annoncer les restrictions budgétaires de 2.5 milliards de dollars, le président du Conseil du Trésor a déclaré à Edmonton qu'une bonne partie de l'argent ainsi économisé serait réinvesti par le biais d'actions dans l'industrie pétrolière albertaine afin d'accroître la participation du gouvernement. Le président du Conseil du Trésor faisait-il alors allusion à l'acquisition d'autres compagnies pétrolières et notamment de Pacific Petroleum par Petro-Canada?

Une voix: Je l'espère bien.

M. Gillespie: Si cette question est destinée au président du Conseil du Trésor, c'est à lui que vous devriez vous adresser.

* * *

● (1422)

LES AFFAIRES URBAINES

LES PROGRAMMES DE FINANCEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES—LES CRÉDITS DISPONIBLES EN 1978

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. La plupart des villes et des municipalités du Canada ont participé avec enthousiasme au programme de financement des services communautaires, qui subventionne entre autres le programme d'amélioration des quartiers et l'expansion des réseaux d'égout et d'adduction d'eau.